



49,20 %
de femmes



187
agents



15 %
de fonctionnaires



50,80 %
d'hommes



85 %
d'agents
contractuels

2025

L'Arcep en quelques chiffres



2 629
décisions au total,
dont **1 978** concernent
les fréquences et
589 concernent la
numérotation

4

décisions

de règlement de
différends, dont 2 actant
un désistement, 1 se
prononçant sur une demande
de mesures conservatoires
et 1 se prononçant sur le
différend au fond

7

décisions

de mise en demeure

5

millions d'euros
de budget de
fonctionnement
en autorisations
d'engagement (AE),
en loi de finances
initiale



17

millions d'euros
de masse salariale
en loi de finances
initiale

387

millions d'euros
d'encaissement effectués
pour le compte de l'État
par la régie de recettes
de l'Arcep au titre des
redevances d'utilisation
de fréquences

21

millions d'euros
d'encaissement pour
le compte de l'État
au titre de la taxe de
numérotation